

Date : 15/06/11

Contournement autoroutier : vous pouvez donner de la voix

La phase de concertation s'est ouverte ce mardi 14 juin. L'occasion de découvrir le tracé voire le critiquer.



Le sous-préfet, entouré du maire, du vice-président de la CCI et du directeur de la DREAL a présenté hier le tracé.

Photo E. COULOT

Autant le dire tout de suite, le **contournement autoroutier** d' **Arles** (retrouvez l'infographie du tracé précis)n'est pas pour demain. Selon une estimation "réaliste" du directeur de la DREAL, l'administration qui a pensé le tracé, l'autoroute n'ouvrira pas avant 2020. Largement le temps de voir le trafic routier augmenter dans des proportions proprement hallucinantes avec à cet horizon-là avec plus de 85 000 véhicules/jour.

En attendant, le dossier va entamer son long périple administratif qui débute ce 14 juin à Arles et à Saint-Martin de Crau. "La phase de concertation qui a pour objectif de présenter aux citoyens le projet, et leur donner la parole" autant pour l'encenser que pour le critiquer. Qu'allez-vous découvrir durant un mois ? Un tracé, dit "préférentiel". Il a été cogité par les ingénieurs de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, la fameuse DREAL.

Évaluation du site

Site du quotidien régional La Provence. Il met en ligne l'intégralité de son édition papier.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 250

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

Ce tracé de 300 mètres de large entre dans le fuseau d'un kilomètre de large, dit fuseau du Vigueirat défini en 2004 et passant au sud de la commune en limite des frontières du parc de Camargue. Pourquoi ce tracé et pas un autre ? "Parce que c'est celui qui permet de respecter au mieux toutes les contraintes liées à l'environnement et sa protection" répond le directeur de la DREAL, M. Langlet.

Une autoroute payante Des réunions publiques, des permanences générales et à thèmes et des plans permettront à tout un chacun de se faire une idée. La somme des réflexions sera analysée et retranscrite en toute transparence en septembre. Elle pourrait même faire varier le tracé! Cette phase de concertation est très importante dans la mesure où, elle permettra de livrer le tracé définitif qui sera soumis dans un deuxième temps à enquête publique, puis à déclaration publique.

Viendra ensuite le temps de lancer des appels d'offre européens pour trouver une société capable de déboursier la bagatelle de 560 millions d'euros pour réaliser les travaux. À charge pour elle de rentabiliser l'investissement aux péages dont seront exemptés les saint-Martinois et les Arlésiens. Ouf! Viendra ensuite le temps du ballet des bulldozers pour tracer la route.

Sur sa nécessité, le projet fait l'unanimité, de la mairie d'Arles à la Chambre de commerce en passant par tous les services de l'État. "Sur la RN113, le taux d'accident est supérieur de 53% à la moyenne enregistrée sur le réseau routier national" souligne le directeur de la DREAL. Et que dire des 4000 personnes vivant dans une bande de moins de 150 mètres de part et d'autre de la voie rapide!

Où, quand et comment ? La concertation publique réglementaire est prévue du 14 juin au 13 juillet. Et prend plusieurs formes : Les réunions publiques : Le mardi 28 juin à Saint-Martin de Crau à 18h 30, salle Aquil Sian Ben. Le jeudi 30 juin, à Arles à 18h30, à la Chambre de commerce et d'industrie territoriale du pays d'Arles. Les expositions publiques : À Saint-Martin de Crau, à la maison des associations, du lundi au vendredi entre 9 et 12 heures, et entre 13h 30 et 18h 30, et le samedi entre 9 et 12 heures. À Arles, à l'ancienne recette financière, boulevard des Lices (à côté de la Poste), du lundi au vendredi entre 9h 30 et 18h 30, et le samedi entre 9h 30 et 12h 30. Les permanences : À Saint-Martin de Crau, sur le thème "acoustique", le jeudi 23 juin de 12 heures à 18h 30, "générale", le vendredi 24 juin de 9 heures à 13h30. À Arles, "générale", le samedi 18 juin de 9h 30 à 12h 30, thème "environnement" le mardi 21 juin de 12h 30 à 18h 30, "nuisances sonores" le mercredi 22 juin de 12h 30 à 18h 30, "foncier" le samedi 25 juin de 9h 30 à 12h 30, "agriculture", le samedi 2 juillet de 9h 30 à 12h 30, "projets connexes" le lundi 4 juillet de 12h 30 à 18h 30. Site internet : www.paca.developpement-durable.gouv.fr/. Forum discussions ouvert du 14 juin au 13 juillet. Documents téléchargeables : dossier de concertation et plaquette synthétique.

J.-L.P.